

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 17/04/2026  
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 14 Avril 2026  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

**POUVOIRS :** DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

**Délibération n°**

**N° D2026-57**

**Objet**

**DENOMINATION DU TERRAIN DE BASKET EXTERIEUR :  
« CLAUDE ARTIGUE »**

**Exposé des motifs :**

Le 13 août 2025, les membres de l'assemblée délibérante et la communauté venelloise apprenaient avec tristesse le décès de Monsieur Claude ARTIGUE.

Figure historique du Venelles Basket Club (VBC), Claude ARTIGUE a été l'un des fondateurs de l'association, qu'il a présidée pendant plus de 20 ans. Son engagement sans faille, sa passion pour le basket et son amour pour le VBC ont marqué des générations de joueuses et joueurs, bénévoles et dirigeants. Visionnaire, travailleur et profondément humain, Claude a contribué à faire grandir le club à chaque étape de son histoire dans le respect, le partage, l'exigence et la convivialité.

Afin de témoigner le respect de la commune pour l'homme et son action, la municipalité souhaite que son nom soit donné à un site de la commune, en l'occurrence le terrain de basket extérieur situé sur le parc des sports Maurice Daugé, derrière la buvette.

La dénomination des voies et espaces publics relevant de la compétence de l'organe délibérant de la commune en vertu de l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, il est ainsi proposé au conseil municipal de dénommer ce terrain « Terrain Claude ARTIGUE 1945-2025 - Président du Venelles Basket Club de 1991 à 2011 ».

**Visas:**

**Ouï l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;


**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE DENOMMER** le terrain de basket extérieur susvisé « Claude ARTIGUE »
- **DE DIRE** que la plaque correspondante sera apposée par les Services Techniques de la commune, conformément à la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Maire de Venelles,  
Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--